



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral n°2024-10-17-02 du 17 octobre 2024
portant proclamation des résultats pour les élections
à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du
Conseil académique

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU la circulaire DGESIP B1-2_2024 du 17 septembre 2024 concernant l'élection des membres des conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et la mise à jour du guide électoral ;
- VU le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 17 septembre 2024 de la Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint, Services centraux – Processus électoraux ;

- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 9 juillet 2024, modifié le 24 septembre 2024 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n° CA-26-11-2021-03 en date du 26 novembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de l'UP, modifié le 6 juin 2024 ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 20 mars 2023 ;
- VU l'arrêté électoral général n°2024-09-11-01 du 11 septembre 2024 modifié le 25 septembre 2024 ;
- VU l'arrêté n°2024-10-01-01 du 1^{er} octobre 2024 relatif à la recevabilité des listes de candidat(e)s à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
- VU l'arrêté n°2024-10-07 relatif à l'implantation du bureau de vote ;
- VU les procès-verbaux de dépouillement des différents scrutins en date du 16 octobre 2024 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du 17 octobre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1. Attribution des sièges

Conformément aux procès-verbaux de résultats du scrutin, et après examen du Comité électoral consultatif, les sièges sont attribués comme suit :

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège A – secteur 1 :

- Un siège pour la liste « Virginie Laval, une énergie d'avance pour notre université »

Mme	PIMBERT	AGNES
-----	---------	-------

- Un siège pour la liste « Pour notre université, agissons ensemble »

M.	DESESSARD	LAURENT
----	-----------	---------

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège A – secteur 2 :

- Un siège pour la liste « Virginie Laval, une énergie d'avance pour notre université »

Mme	GIL	SANDRINE
-----	-----	----------

- Un siège pour la liste « Engagé.es avec le Snesup-FSU pour une université de service public ! »

Mme	BLOCH	BEATRICE
-----	-------	----------

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège A – secteur 3 :

- Un siège pour la liste « Virginie Laval, une énergie d'avance pour notre université »

Mme	VANDEBROUCK	CLARISSE
-----	-------------	----------

- Un siège pour la liste « Pour notre université, agissons ensemble »

Mme	ESPECEL	CATHERINE
-----	---------	-----------

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège A – secteur 4 :

- Deux sièges pour la liste « Virginie Laval, une énergie d'avance pour notre université »

M.	SARROUILHE	DENIS
Mme	PERRAUD	ESTELLE

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège B – secteur 2 :

- Deux sièges pour la liste « Virginie Laval, une énergie d'avance pour notre université »

Mme	LAMPROU	EFFROSYNI
M.	VIGIER	FABRICE

- Un siège pour la liste « Engagé.es avec le Snesup-FSU pour une université de service public ! »

Mme	VOLTEAU	STEPHANIE
-----	---------	-----------

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège B – secteur 3 :

- Un siège pour la liste « Virginie Laval, une énergie d'avance pour notre université »

M.	BEAUCHET	ROMAIN
----	----------	--------

- Un siège pour la liste « Engagé.es avec le Snesup-FSU pour une université de service public ! »

Mme	LUCET	ISABELLE
-----	-------	----------

- Un siège pour la liste « Pour notre université, agissons ensemble »

Mme	ALAYRANGUES	SYLVIE
-----	-------------	--------

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège B – secteurs 1 et 4 :

- Deux sièges pour la liste « Virginie Laval, une énergie d'avance pour notre université »

M.	RIDEAU	FREDERIC
Mme	SCATTOLIN	ANNE

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège BIATSS :

- Deux sièges pour la liste « Virginie Laval, une énergie d'avance pour notre université »

Mme	DELOUVEE	ISABELLE
M.	MELLOUKI	ZAKARIAE

- Un siège pour la liste « CGT Ferc Sup »

Mme	DUFRONT	ISABELLE
-----	---------	----------

- Un siège pour la liste « SNPTES »

M.	GONZALES	SEBASTIEN
----	----------	-----------

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège usager(ère)s – Secteur 1 :

- Deux sièges pour la liste « BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes »

Titulaires			Suppléants		
Mme	FORTE	LAURIANE	Mme	CAPOA	MARIE-PIERRE
M.	LEGRAND--BARBIOT	ANTOINE	M.	MINGOT	ELIOTT

- Un siège pour la liste « UNEF RS Poitiers : Pour une université solidaire, écologique et féministe »

Titulaires			Suppléants		
Mme	BARANETCHI	ALEXIS	M.	CHAILLOT	MATHIAS

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège usager(ère)s – Secteur 2 :

- Trois sièges pour la liste « BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes »

Titulaires			Suppléants		
Mme	WOJTAS	LOLA	M.	CARDINEAU	LENY
M.	MOGUEN	JILDAZ	Mme	BRANGER	MARINE
Mme	DARIDAN	JEANNE	M.	GOUPILLAT	ARMAND

- Deux sièges pour la liste « UNEF RS Poitiers : Pour une université solidaire, écologique et féministe »

Titulaires			Suppléants		
Mme	CHARLES	STELLA	Mme	DAVANCENS	FANNY
M.	JOUANNEAU	MATHIS	M.	JOUTEAU	ENZO

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège usager(ère)s – Secteur 3 :

- Quatre sièges pour la liste « BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes »

Titulaires			Suppléants		
M.	PECYNA	MIKAEL	M.	FRANCOIS	MATTEO
Mme	EDOUARD	LYVIA	Mme	ROBIN	CYLIA
M.	BLOUQUIT	EUGENESON	M.	DIASCORN	JULES
Mme	GOURDON	NOEMIE	Mme	FOUCAUD	LUCIE

- Un siège pour la liste « UNEF RS Poitiers : Pour une université solidaire, écologique et féministe »

Titulaires			Suppléants		
Mme	BOISSAY	ELISE	M.	GUERIN	RAPHAEL

Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, collège usager(ère)s – Secteur 4 :

- Trois sièges pour la liste « BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes »

Titulaires			Suppléants		
M.	TRIPONEL	DORIAN	Mme	MENARD	LEANNE
Mme	DA SILVA	LYSA	M.	MOSSANT	TITOUAN
M.	CASTEL	NOLWENN	Mme	GERMANEAU--BOURREE	ANOUK

Article 2. Proclamation

La Présidente de l'Université de Poitiers proclame élu(e) les candidat(e)s dans l'ordre de présentation des listes figurant à l'article 1^{er}.

Article 3. Publicité et exécution

Le présent arrêté est publié immédiatement au *Recueil des actes administratifs* de l'Université et affiché dans les locaux de l'établissement sur les différents sites, ainsi que l'arrêté en date du 17 septembre 2024 de la Rectrice

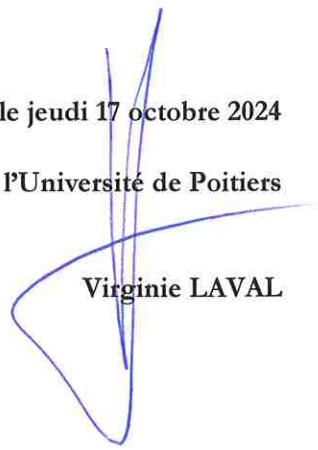
de la Région académique Nouvelle Aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales, compétente pour connaître de toutes contestations relatives aux opérations électorales et à la proclamation des résultats.

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Poitiers, le jeudi 17 octobre 2024

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL



Annexe :

Procès-verbal de résultat – Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 17 octobre 2024
